

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/06/24-06

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 juin 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu le programme de mobilité intitulé «Flagella»,

DÉCIDE :

OBJET : Versement d'une allocation «living allowance» dans le cadre d'une mobilité d'un programme Marie Curie International Outgoing Fellowship Flagella

Le conseil d'administration approuve le versement d'une allocation «living allowance» dans le cadre d'une mobilité d'un programme Marie Curie International Outgoing Fellowship Flagella (cf document en annexe).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 24 juin 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

